

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)
Le mercredi 10 décembre 2025, à 18h30
Salon du personnel, École de la Petite-Ourse

Procès-verbal

1. Début de la rencontre (Fiche #3)

Ouverture de la séance à 18h33

1.1. Accueil, prise de présence et vérification du quorum

La présidente accueille les membres du conseil d'établissement. Le quorum est constaté.

Présences :

Membres	
Cindy Perrier	parent
Émilie Godbout	parent
Samira Manfon	parent
Marie-Hélène Roy	parent
Julie Charland	enseignante
Arielle Lamarche	enseignante
Vanessa Claveau	enseignante
Tassadit Belaiche	enseignante
Stephane Rakotomahazo	technicienne en service de garde
Annie Courbron	directrice

Absence :

Jean Hubert	parent
-------------	--------

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la présente rencontre

Sur proposition de Vanessa Claveau, appuyée par Samira Manfon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CE25-26-21

1.3 Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2025

Sur proposition de Julie Charland, appuyée par Vanessa Claveau, il est résolu d'adopter le procès-verbal avec modification aux présences.

CE25-26-22

1.4 Suivis au procès-verbal du 5 novembre 2025

Suivi de la direction pour les activités parascolaires. Les directions des écoles ont reçu la directive de ne pas utiliser le fond "à l'école on bouge" (qui doit bénéficier à tous les élèves de l'école) pour les activités parascolaires. Les autres écoles, dont les coûts étaient plus bas, l'ont utilisé. La direction est en attente d'une réponse du service scolaire quant à l'utilisation du fond pour les parascolaires.

2. Interventions

2.1 Aucune intervention.

2.2 Aucune intervention.

2.3 Aucune intervention.

3. Décisions du CÉ

3.1 Adoption Critères de sélection d'une direction d'établissement (Fiche#4)

La présidente explique le processus demandé par le centre de services. Le document a été complété par le CÉ.

Sur proposition de Cindy Perrier, appuyée par Julie Charland qui adopte. **CE25-26-23**

3.2 Approbation achat de cambro

Sur proposition de Cindy Perrier, appuyée par Arielle Lamarche, l'achat de deux cambros de 18 litres (total de 321,91\$) est approuvé. **CE25-26-24**

4. Information, discussion et suivis des comités

4.1 Suivi concernant la formation obligatoire pour les membres du CÉ (Art. 53 et 70)

Les nouveaux membres ont tous envoyé la confirmation à la présidente.

4.2 Fond à destination spéciale

La direction donne les détails de l'utilisation du fond à destination spéciale. Il y a eu deux grosses dépenses l'année dernière : la structure de jeux qui a coûté 93 254,35\$, moins la subvention de la ville de Gatineau (75 000\$) donc 18 254,35\$ du fond pour le manque à gagner. En juillet 2024, 104 849,63\$ a été utilisé pour la classe verte.

En date d'aujourd'hui, il y a 22 362,02\$ dans le fond, il reste 6 dîners pizza à payer donc 4 026\$ sera soustrait, il restera donc 18 336\$ dans le fond.

Il n'y a pas de projet prévu en ce moment. La direction aimerait regarder comment bonifier (gazon synthétique, coin d'ombre ou autre) la classe verte pour qu'elle soit plus utilisée. Suggestion de la direction de faire venir un spécialiste au printemps pour nous donner des suggestions. La direction propose également de recueillir idées du personnel qui participe au comité cour d'école mieux vivre et les présenter au CÉ.

4.3 Mise-à-jour de l'établissement

4.3.1 Direction

4.3.1 Ajout direction adjointe

Ajout de la direction adjointe (Erika Bernard) à temps plein d'ici la fin janvier.

4.3.2 Suivi stationnement

La direction fait un retour sur le stationnement. À la suite du dernier CÉ la présidente et la directrice se sont rencontrées pour discuter du plan établi et pour le réviser davantage.

Directeur du service de l'organisation et du transport scolaire a été contacté et il a réitéré que la gestion du stationnement et du débarcadère relevait de la direction.

Le policier éducateur a soumis ses observations de la situation du stationnement :

- Une seule personne pour surveiller stationnement et débarcadère
- De 8 :25 à 8 :45, il y a un fort achalandage avec une immobilisation des véhicules variant de 1 minute 15 à 1 minute 30, créant une longue file d'attente, les parents qui sont prêts à l'avance (sacs-à-dos rapidement accessibles), restent en moyenne 30 secondes dans le débarcadère.

- Il y a confusion entre débarcadère et le stationnement, certains se stationnent dans le débarcadère.
- Les parents ne laissent pas les enfants débarquer du côté du trottoir, ce qui crée des situations dangereuses. Le policier soulève l'observation d'une situation à risque.
- Les berlines se stationnent en reculant ce qui crée des situations d'impatience de la part des parents automobilistes.
- Recommandations (du policier, sans prendre en compte les contraintes de l'école, comme pour le personnel disponible): augmenter le nombre de surveillants avec port de dossards bien visibles, mettre en place service de valet scolaire avec les surveillants qui ouvrent les portières des voitures, créer une zone sécurisée avec les cônes, limiter le temps de 30 à 45 secondes, rappel aux parents du fonctionnement du stationnement, procédures spécifiques quand les berlines arrivent et idéalement ne reculent pas.

Constat de la présidente recommandations c'est plus d'employés, ce qui n'est pas possible. Les communications n'ont jamais été faites pour les parents (débarquer du côté du trottoir). Les membres du CÉ soulèvent également qu'il faut mieux préparer les parents si le stationnement est interdit, si les parents gèrent mal la situation dans le débarcadère, ça risque d'arriver si les enfants débarquent dans la rue. Mieux communiquer aux parents en expliquant que la conséquence serait d'interdire l'accès complètement si les consignes ne sont pas suivies.

La présidente propose la communication et le resserrement des règles pour que les parents soient au courant.

4.3.3 Enseignants

Les enseignantes parlent des festivités qui commencent et du spectacle de Noël du 19 décembre prochain (devant les élèves de l'école) et les classes spécialisées le 17 décembre (devant les parents). Les enseignantes lèvent leur chapeau aux équipes sportives pour leur médaille d'or. Le ramassage des denrées alimentaires par les classes de TSA a été un succès.

4.2.3 Service de garde

Le programme acti-leader est bien apprécié des classes de première année et on évalue si la durée peut être prolongée. Même en présence d'un adulte, ce sont les plus vieux qui animent et souvent même en dehors du programme dans la cour de l'école. Sur l'heure du midi, les élèves du préscolaire sont dans la grande cour et les plus vieux vont jouer avec eux.

Retour sur la première sortie du service de garde au Rond-Point lors de la pédagogie du 21 novembre. Quelques activités de Noël lors de la dernière journée pédagogique avec activités culinaires, ce qui a été bien apprécié des élèves.

4.2.4 Organisme de participation des parents (O.P.P.)

Cindy Perrier fait un rapport. Discussion semaine des enseignants. Discussion sur le carnaval et chocolat chaud qui sera chaud grâce aux cambros.

Discussion en prévision de la soirée cinéma le 30 janvier 2026, le coût sera de 4\$ (à payer sur la plate-forme) avec surprises, même format que l'année dernière.

4.4.1 Représentante au comité de parents

Loi 94 sur la laïcité, beaucoup d'émotions, certains articles couvrent-ils les bénévoles ? Suivi du CSSPO ça touche les parents bénévoles et les membres du CÉ donnant un "service régulier" et en attente de plus de précisions. Madame Peterson a remis sa démission et l'affichage de son poste sera fait sous peu. Discussion sur le classement des écoles et les améliorations.

Les calendriers scolaires de l'année prochaine sont déjà disponibles. L'idée de la semaine de relâche de l'automne n'est pas un sujet clos.

4.3 Mise à jour du service scolaire

4.3.1 Représentante au comité de parents

La prochaine rencontre aura lieu le 20 janvier 2026.

5. Varia

6. Prochaine rencontre

4 février 2026

7. Levée de la séance

Sur proposition de Cindy Perrier et appuyé par Julie Charland, il est résolu d'ajouter 20 minutes à la rencontre.

CE25-26-25

Sur proposition de Julie Charland et appuyé par Samira Manfon, il est résolu d'approuver la levée de la séance à 20 h 50.

CE25-26-26